

# Directive Nitrates : en quoi cela consiste ? comment m'adapter ?

## Objectifs de la formation

Comprendre les enjeux environnementaux liés à la qualité de l'eau. Comprendre et savoir mettre en pratique les règles du 5ième programme Directive Nitrates sur son exploitation.

## Pré-requis

aucun

## Déroulé

**Matin :** Comprendre le dispositif Directive Nitrates et appréhender les conséquences de son application sur son exploitation

- Le contexte réglementaire
- Les différents zonages et leurs évolutions
- Mesures applicables aux zones vulnérables : périodes d'épandage, modalités, documents d'enregistrements (PPF, CEP), analyses, bandes enherbées, capacité de stockage...
- Conditionnalité des aides

**Après midi :** Acquérir les méthodes et les raisonnements pour maîtriser ses

- enregistrements : Cahier d'enregistrement (CEP), Plan prévisionnel de fumure (PPF)
- Méthode de réalisation d'un plan prévisionnel de fumure en intégrant les résultats d'analyses (effluent, reliquats azoté, sol) ou les tables de références
- Réalisation d'un plan prévisionnel de fumure
- Le cahier d'enregistrement (les éléments de traçabilité, autocontrôle sur les limites...)

## Dates, lieux et intervenants

**12 sept 2016** ADEAR 32 1, rue dupont de l'eure  
09:30 - 17:30 (7hrs) 32000 Auch

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 26/08/2016

## Tarifs

Adhérent 0€  
Non adhérent 0€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

## Plus de renseignements

Charlyne Bartheuf  
adear32@free.fr  
ADEAR Gers  
1 rue Dupont de l'Eure  
32000 AUCH  
Tel. 05.62.05.30.86